

Montreuil, le 30/10/2019

DRCPM

OBJET

Sous-direction production,
gestion des comptes,
fiabilisation

**Instauration du versement transport (art. L. 2333-64 et s. du Code
Général des Collectivités Territoriales)**

Affaire suivie par :
BLAYE DUBOIS Nadine,
WINTGENS Claire,
WROTTY Yann

L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 acte la création de la communauté d'agglomération Dembéli / Mamoudzou (CADEMA)
Par délibération du 19 juillet 2018, la CADEMA a décidé de créer un taux de versement transport sur son ressort territorial, selon le lissage suivant :

- 0,20%, mis en place à compter du 1er octobre 2019
- 0,60 % au 1er janvier 2021
- 0,90% à compter du 1er janvier 2022.

L'application de la délibération entraîne la création de l'identifiant n°9309733, à compter du 1er octobre 2019
Les coordonnées postales, comptables et bancaires sont indiquées.

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 la communauté d'agglomération Dembéli / Mamoudzou (CADEMA) est créée.

Par délibération du 19 juillet 2018, la CADEMA a décidé de créer un taux de versement transport à 0,20 % sur son ressort territorial.

Il sera mis en place à compter du 1er octobre 2019.

Par cette même délibération, un lissage est également acté comme suit :

- 0,60 % au 1er janvier 2021

- 0,90% à compter du 1er janvier 2022.

L'application de la délibération entraîne la création de l'identifiant n°9309733, à compter du 1er octobre 2019

Toute correspondance qui lui est destinée doit être transmise à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de Dembéli / Mamoudzou

Hôtel de ville de Mamoudzou

BP 01 – Rue du commerce

97600 MAMOUDZOU

Les coordonnées comptables et bancaires de l'AOM sont les suivantes :

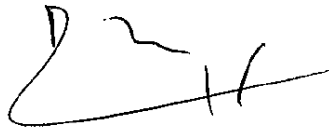
TRESORERIE DE MAYOTTE MUNICIPALE
RUE DU STADE CAVANI
97600 MAMOUDZOU

RIB : 30001 00064 4D030000000 09
IBAN : FR42 3000 1000 644D 0300 0000 009
BIC : BDFEFRPPCCT

Les informations relatives au champ d'application, au taux, au recouvrement et au reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

Nicolas DELAFORGE,

**Directeur de la relation cotisant, de la production
et de la maîtrise des activités**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Delaforge', written in a cursive style.

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT
(Art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

CA Dembeni - Mamoudzou (CADEMA)

IDENTIFIANT N° 9309733

COMMUNES CONCERNEES	CODE INSEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	URSSAF
- DEMBENI	97607	97660	0,20 %*	01/10/2019	CSSM
- MAMOUDZOU	97611	97600			

* Taux porté à : - 0,60 % au 1^{er} janvier 2021
- 0,90 % au 1^{er} janvier 2022

Bénéficiaire du versement transport : Communauté d'Agglomération de Dembeni - Mamoudzou
Hôtel de ville de Mamoudzou
BP 01 – Rue du commerce
97600 MAMOUDZOU

Comptable dont dépend le bénéficiaire : Trésorerie de Mayotte Municipale
RUE DU STADE CAVANI
97600 MAMOUDZOU

BANQUE DE FRANCE

RIB : 30001 00064 4D030000000 09

IBAN : FR42 3000 1000 644D 0300 0000 009

BIC : BDFEFRPPCCT